

RÉUNION DU 11 MARS 2026

Convocation : 5 mars 2026

Affichage : 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le cinq mars, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : CHEVASSUT Amélie

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 14 janvier 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	128 328,79 €			81 814,23 €
Opérations réelles de l'exercice	809 612,38 €	1 118 628,24 €	1 728 791,17 €	1 882 089,93 €
Opérations d'ordre de l'exercice	1495,60 €	50 812,95 €	50 812,95 €	1495,60 €
TOTAUX	939 436,77 €	1 169 441,19 €	1 779 604,12 €	1 965 399,76 €
Résultat de clôture		<u>230 004,42 €</u>		<u>185 795,64 €</u>
Restes à Réaliser	816 321,00 €	477 077,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<u>109 239,58 €</u>			<u>185 795,64 €</u>

EXCÉDENT A REPORTER : 76 556,06 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT : 109 239,58 €

EXTENSION DE LA GARDERIE : AVENANT AU LOT 9 – ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu trois devis concernant le lot n°9 du marché d'extension de la garderie. Ces trois devis concernent les travaux d'électricité :

- Mise en place d'un système d'interphonie pour un montant de 2283,76 € HT,
- Mise en place de l'éclairage extérieur dans la cour pour 3517,27 € HT,

- Mise en place d'éclairage dans les rangements extérieurs et dans le local technique pour 1436,95 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de ces devis et de l'avenant d'un montant total de 7237,98 € HT.

Stéphane BARBÉ informe l'assemblée que le bureau de contrôle technique a décelé une non-conformité rédhibitoire qui a empêché la visite de la commission de sécurité avant ouverture. En effet, certaines cloisons intérieures devaient aller jusqu'au toit, et non jusqu'au faux-plafond afin de pouvoir contenir le feu durant 30 minutes en cas d'incendie. L'entreprise Lefer effectue actuellement la reprise pour remettre ce point en conformité.

L'ouverture est programmée pour les vacances de printemps.

ADRESSAGE : CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

Lors des réunions de travail sur l'adressage, il a été constaté l'oubli d'une impasse située aux « Amonteux », au bout de laquelle il y a trois maisons. La commission propose le nom : « Impasse du Jardin de Haut ». Le conseil valide cette proposition.

Monsieur le Maire a mis en pause la procédure car il souhaitait l'avis du conseil concernant la façon de procéder à la numérotation. En effet, jusqu'ici, seules les « Route des Martins », « Route des Jouannes » et « Voie de la Liberté » étaient numérotées avec le système métrique. Les autres rues de la commune étaient, quant à elles, numérotées avec le système numéraire, comme c'était le cas jusqu'ici sur l'ensemble de la commune.

Or, pour avoir une numérotation cohérente, le groupe de travail devait anticiper les parcelles potentiellement densifiables, pour y laisser des numéros vacants en cas de nouvelles constructions. Ce mode opératoire avait pour avantage de changer moins de numéros. En revanche, il avait pour inconvénient d'être basé sur des spéculations d'éventuelles constructions qui ne verraient peut-être jamais le jour, une inégalité de traitement entre les habitants et perdait en cohérence, notamment sur le long terme, car les « Bis » et les « Ter » reviendraient un jour ou l'autre.

C'est pourquoi le conseil municipal décide, par 14 voix pour, une abstention (Amélie CHEVASSUT) et une voix contre (Chantal TRAVERS, qui regrette le temps inutilement passé à numéroté des logements dans le système numéraire), de numéroté l'ensemble de la commune dans le système métrique, plus égalitaire, plus pérenne, plus fiable et moins basé sur l'interprétation.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

La participation de la commune pour 2026 est fixée à 0,23 € par habitant, soit 388,70 € pour 1690 habitants. La dépense sera prélevée sur l'article 6281 du Budget 2026.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La participation financière pour 2026 est fixée à 0,60 € par habitant, soit 1014 € pour 1690 habitants. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation, qui sera imputée sur l'article 6281 du Budget 2026.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

L'entreprise « Handigreen » est reconduite pour gérer l'entretien du cimetière. Le devis proposé d'un montant de 2169,36 € HT est validé.

Concernant le cimetière, Béatrice LEPOITTEVIN demande s'il serait possible de faire quelque chose au sol, au Nord de l'église, car le chemin est boueux et difficilement praticable. La raison est probablement le passage des engins des pompes funèbres, car c'est le seul accès qu'ils utilisent. De plus, suite à la tempête « Gorette », des travaux vont être entrepris pour réparer la toiture du clocher et les échafaudages et engins pour faire ces travaux se trouveront à cet endroit du cimetière. Stéphane BARBÉ propose d'attendre la fin des travaux sur la toiture pour envisager d'améliorer la situation à cet endroit.

Béatrice LEPOITTEVIN demande aussi à qui revient l'entretien de l'intérieur de l'église. En effet, celle-ci est sale (poussière, toiles d'araignée...) et elle pense que du ménage serait nécessaire. Stéphane BARBÉ répond que, si l'entretien du cimetière et de l'extérieur du bâtiment est bien du ressort de la mairie, l'intérieur du bâtiment ne revient pas à la collectivité. Il s'agit d'un lieu de culte, et c'est aux bénévoles de la paroisse de s'en occuper.

DEMANDE DE PARTICIPATION A DES VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux demandes de l'établissement Sainte-Marie, de Valognes, concernant un collégien et une élève de primaire, pour une participation communale à des voyages scolaires. Les élèves de 4^{ème} ont un voyage linguistique en Angleterre tandis que les élèves de primaire ont un séjour au Puy du Fou d'organisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une participation de 50 € par élève. La dépense sera imputée sur l'article 65738 du budget 2026

ORGANISATION D'UN CAMP VIKING

Stéphane BARBÉ effectue une présentation proposée par l'association « Berzerkati », qui souhaiterait installer un camp viking dans les terrains de la Douve le weekend du 11-12 juillet 2026. Cette animation consisterait en une reconstitution d'un camp viking, avec un marché de producteurs artisanaux et différentes animations autour du thème des vikings. Deux options supplémentaires sont proposées :

- Option 1 : Le samedi soir, balade contée avec retraite aux flambeaux se terminant par un bûcher funéraire viking.
- Option 2 : Le dimanche soir, un concert pour clôturer le weekend.

L'association s'occupe de gérer le stationnement afin de laisser des places dédiées aux salles. La buvette pourrait être déléguée à une association communale, tandis que la restauration pourrait être laissée à des « Food Trucks ». Le camp serait clos et l'entrée payante.

L'association « Berzerkati » a dans l'idée de pérenniser cette animation sur les années à venir.

L'idée séduit le conseil mais la proposition arrive tard et les deux salles sont louées. L'option 1 semble compliquée à mettre en place sans gêner les locataires et nécessite leur accord.

Le conseil municipal donne son accord de principe, par 15 voix pour et 1 abstention (Stéphane BARBÉ) pour l'installation du camp et l'option 2. Les locataires des salles seront contactés pour savoir si l'option 1 peut être envisagée avec leur accord. Si l'opération venait à se renouveler, les salles devraient être bloquées en amont pour faciliter l'organisation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Zone d'Activités Claude Chappe : Des travaux ont été entrepris au niveau du STOP de « La Longue Chasse », Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de trottoirs pour les piétons mais d'un dispositif prévu par le Département pour l'écoulement des eaux de la route. Les travaux sont terminés, le revêtement restera tel qu'il est actuellement.
- Fin de mandat : S'agissant de la dernière réunion de conseil de ce mandat, Stéphane BARBÉ remercie les membres de l'assemblée pour ces six années passées, qui ont vu de vrais échanges enrichissants, respectueux, lors desquels tout le monde s'écoute. Ce mandat a vu de beaux projets aboutir, comme les travaux de réfection du bourg, la création de la cabane à Max, l'acquisition des terrains de la Douve, l'extension de la garderie. La configuration du bourg a beaucoup changé en six ans. Il remercie particulièrement ceux qui quittent le conseil à l'issue des élections du 15 mars.
- La prochaine réunion sera celle de l'installation du nouveau conseil municipal et aura lieu le vendredi 20 mars 2026.